

Contrat d'engagement

Dans le cadre de l'adhésion à l'OCL, les règles sont les suivantes :

- 2 séances d'essai sont proposées en échange d'une caution de 50€ qui ne sera pas encaissé.
- Toute année entamée est dûe dans son intégralité. **Aucun remboursement ne sera effectué.**
- **L'intégralité** des cotisations doit être versée **au début de l'année.**
 - > Prélèvements (de 1 à 12 fois) : fournir un RIB et signer l'autorisation de prélèvement
 - > Chèques (de 1 à 12 chèques)
 - > Chèques vacances
 - > Tickets loisirs (CAF)
 - > Espèce

La tarification se base sur la feuille d'imposition de l'année précédente. Merci de la fournir à l'inscription.

Pour les adhérents qui étaient déjà en prélèvements la saison dernière, les prélèvements seront remis en route automatiquement (sauf avis contraire de votre part).

- Absences de professeur :
 - > Convenances personnelles : les cours doivent être rattrapés par l'enseignant.
 - > Arrêt maladie : Les cours ne sont pas rattrapés mais l'OCL s'engage à remplacer le professeur ou à effectuer un remboursement au delà de 3 semaines d'absences consécutives.

Je soussigné(e) _____, certifie avoir pris connaissance des règles de l'OCL et en accepte les conditions.

Le ___/___/___	Signature de l'intéressé(e)
A Langueux	

Droit à l'image

Dans le cadre des différentes activités de l'OCL, vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être pris en photo.

Par la présente, vous acceptez que votre image ou celle de vos enfants soit utilisée dans des documents de communication pour promouvoir l'association dans différents lieux de diffusion de la vie locale, dans la presse ou sur notre site de septembre 20__ à septembre 20__.

Le ___/___/___	Signature de l'intéressé
A Langueux	